

REPUBLIQUE DU CONGO

Programme indicatif multi-annuel 2021-2027



Pour un partenariat en faveur de la transition vers une économie verte et diversifiée, une gestion durable des ressources naturelles et une gouvernance participative

Table des matières

1. Les grandes lignes de la coopération internationale de l'UE en République du Congo.....	3
1.1. Bases de la programmation _____	3
1.2. Statut de la programmation conjointe _____	5
1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec la République du Congo _____	5
1.4. Justification et contexte _____	5
(1) Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée _____	6
(2) Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement, et lutte contre le changement climatique 7	
(3) Démocratie, droits Humains et gouvernance participative _____	8
1.5. Durée du PIM et options de synchronisation _____	10
2. Soutien de l'UE par domaine prioritaire et proposition d'initiative « Team Europe ».....	11
2.1 Domaine prioritaire 1: Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée	11
2.1.1 Objectifs spécifiques pour le premier domaine prioritaire: _____	11
2.1.2. Résultats attendus par objectif spécifique _____	11
2.1.3. Indicateurs principaux par résultat attendu _____	13
2.1.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+ _____	13
2.2. Domaine prioritaire 2 : Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique _____	14
2.2.1. Objectifs spécifiques du deuxième domaine prioritaire _____	14
2.2.2. Résultats attendus par objectif spécifique _____	14
2.2.3. Indicateurs principaux par résultat attendu _____	16
2.2.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+ _____	16
2.3. Domaine prioritaire 3: Démocratie, droits Humains et gouvernance participative _____	17
2.3.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire _____	17
2.3.2. Résultats attendus par objectif spécifique _____	17
2.3.3. Indicateurs principaux par résultat attendu _____	18
2.4. Proposition d'initiative « Team Europe » - Partenariat pour les forêts _____	19
3. Mesures de soutien	22
3.1. Mesures en faveur de la société civile _____	22
3.2. Facilité de Coopération _____	22
4. Aperçu financier.....	23

1. Les grandes lignes de la coopération internationale de l'UE en République du Congo

1.1. Bases de la programmation

Après de longues périodes d'instabilité politique, notamment au cours des années 1990, la République du Congo (Congo) est aujourd'hui un pôle de stabilité important dans la région d'Afrique centrale, même si le pays est également confronté à des défis intérieurs importants. Les enjeux les plus cruciaux du pays dans les années à venir résident dans la diversification de son économie, qui reste fortement dominée par le secteur pétrolier (contribuant à environ deux tiers du PIB), et dans le développement d'une croissance inclusive créatrice d'emplois notamment pour les jeunes, afin de réduire la pauvreté (>40%). D'autres challenges portent sur l'amélioration de la gouvernance économique, l'amélioration du climat des affaires et la gestion durable des ressources naturelles. Face à ces défis, le Congo dispose de plusieurs atouts, dont l'abondance et la qualité des terres arables qui représentent un avantage pour une agriculture familiale et à grande échelle, en plus d'une population majoritairement jeune, d'une variété de gisements miniers, d'écosystèmes diversifiés ainsi que de ressources forestières et en eaux abondantes.

La République du Congo est confrontée à des impacts socio-économiques particulièrement sévères causés par la pandémie de Covid-19. En raison de la crise sanitaire et de la forte baisse des prix du pétrole, le pays dont l'économie était déjà en détresse avant, a traversé une autre année de récession en 2020 (recul du PIB d'environ 7,8%). Étant donné la forte dépendance de l'État vis-à-vis des recettes liées à la production pétrolière, il est estimé que l'endettement public a augmenté en fin 2020 à environ 100% du PIB. Les groupes défavorisés et vulnérables sont particulièrement touchés par l'impact de la pandémie. A titre d'exemple, 68,7% des ménages congolais ont déclaré que la crise a fortement affecté leur capacité à répondre aux besoins alimentaires. Le chômage des jeunes était déjà très élevé (26%) avant la crise et les premières analyses d'impact de la pandémie Covid-19 indiquent que le chômage et la pauvreté ont considérablement augmenté.

Les perspectives économiques du pays restent fragiles compte tenu de sa forte dépendance au secteur pétrolier et de la forte volatilité des prix du pétrole. Bien que les prix du pétrole se soient redressés après la pandémie en 2021, la République du Congo connaît ces dernières années des difficultés pour atteindre ses objectifs en termes de production pétrolière, et les prix demeurent très volatiles. Avec une dette publique insoutenable et une gouvernance économique à consolider, la situation macroéconomique du pays reste extrêmement difficile. Le processus de réformes est (également) entravé par une fragmentation des compétences et un manque de ressources humaines et financières des institutions publiques. Dans ce contexte, l'UE attache une grande importance à la question de la dette du Congo, ainsi qu'à la cohérence de son appui avec d'éventuels programmes du Fonds Monétaire International et les réformes y incluses.

Cette crise pourrait néanmoins représenter une opportunité pour accélérer le processus de réformes et exploiter l'énorme potentiel du pays pour diversifier son économie, notamment par le développement de l'agriculture et du secteur forestier et en tirant avantage de la position géostratégique de « couloir naturel » pour desservir la région (transports, connexion numérique).

S'agissant des relations économiques avec l'Union européenne, des liens diversifiés et de longue date existent. L'Europe est un important partenaire commercial du pays et représente environ 30% de ses importations et 10% des exportations. Dans l'objectif de renforcer le développement économique et les investissements étrangers, d'importants efforts sont nécessaires pour rendre le climat des affaires plus attractif. En ce qui concerne les ressources naturelles, le bassin du Congo, dont fait partie le pays, est le deuxième poumon vert de la planète et représente à lui seul 10% de la biodiversité mondiale. Le Congo a l'ambition d'être un leader régional en matière de gestion durable des forêts et de lutte contre le changement climatique, notamment à travers la Commission Climat pour le Bassin du Congo (CCBC) et son instrument financier, le Fonds Bleu. Il faut également noter que le Président

congolais est signataire de « l'engagement des dirigeants en faveur de la nature », qui constitue un engagement international important pour répondre aux deux crises planétaires interconnectées, celles du climat et de la biodiversité.

La République du Congo a soumis en octobre 2015 une Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) ambitieuse à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), en amont de la COP 21 à Paris. Par la suite, cette CPDN est devenue CDN (actuellement en révision) et prévoit une réduction des émissions nationales de 48 % et de 55 % par rapport, respectivement, au scénario de développement non maîtrisé (ou tendanciel) de 2025 et 2035. Plusieurs partenaires internationaux, dont l'UE, soutiennent la préservation des forêts de la région et la lutte contre le changement climatique, notamment en contribuant à la mise en œuvre de la CDN. Compte tenu de la situation géostratégique du pays, l'UE et le Congo ont un intérêt commun à maintenir le pays comme pôle de stabilité dans une région secouée par des conflits internes. L'ambition de l'engagement de l'UE comme partenaire stratégique du Congo trouve également son inspiration dans les valeurs fondamentales de l'UE, visant le renforcement de la démocratie et de l'État de droit.

Le Congo a intégré les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 dans son Plan national de développement 2018-2022 (PND 2018-22), approuvé en octobre 2018. Les analyses du PND sont holistiques et cohérentes avec les contraintes, défis et potentialités du Congo. Le principal défaut de la stratégie nationale a trait au manque de priorisation de ses interventions et au manque de prévisibilité des investissements publics, devant la situation macroéconomique et fiscale extrêmement tendue. En mettant l'accent sur les priorités sur 3 axes que sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la réforme du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle ainsi que (iii) la diversification de l'économie basée sur des secteurs porteurs de croissance, le pays s'est focalisé avec le PND sur les grands axes de développement nécessaires aux conditions d'une croissance inclusive et durable. La République du Congo est signataire de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC), a ratifié l'Accord de Paris sur le climat de 2015 et s'est dotée d'un cadre législatif conséquent pour la protection de l'environnement, se traduisant dans les priorités du PND.

Au vu de ce contexte, et en cohérence avec les priorités de réformes et de développement du gouvernement de la République du Congo, les intérêts stratégiques suivants ont été identifiés pour le partenariat UE-Congo: i) Contribuer à la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles; ii) Maintenir le Congo comme pôle de stabilité et de sécurité dans une région tourmentée; iii) Renforcer le rôle du pays comme partenaire économique et commercial de l'UE; iv) Créer des alliances dans des fora internationaux pour la lutte contre la pauvreté et pour la promotion des valeurs fondamentales (droits Humains, égalité des sexes...). À cet égard, les opportunités principales pour un engagement de l'Union européenne en République du Congo portent notamment sur le renforcement du secteur privé productif et des services publics essentiels, la constitution d'un capital social et humain en mesure de soutenir l'activité économique et une croissance inclusive, la promotion et la gestion durable des ressources naturelles, notamment forestières, la lutte contre le changement climatique, ainsi que la promotion de la gouvernance démocratique et participative.

Cette compréhension partagée des enjeux et priorités a besoin d'une réponse adaptée et coordonnée avec les autorités, afin de donner à ces derniers les moyens techniques, financiers et humains de faire face à des situations qui dépassent souvent le simple cadre national congolais. Elle cadre avec le Consensus de l'UE pour le développement (2017) ainsi qu'avec la nouvelle stratégie de l'UE pour le partenariat Afrique-UE, et notamment ses ambitions d'établir des partenariats dans des domaines clés tels que la transition verte, la transformation numérique et la création d'emplois pérennes.

1.2. Statut de la programmation conjointe

Une analyse conjointe européenne a été élaborée en 2019 à l'initiative de la Délégation de l'UE, en collaboration avec les États membres présents au Congo que sont l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et la France. Cette analyse conjointe européenne a été validée par les Chefs de mission en fin 2019 et a démontré la grande convergence de vues qui existe entre l'UE et les États membres au niveau du pays. Outre sa dimension analytique, le document identifie également des priorités pour l'intervention européenne pour des actions à venir, sachant que seule l'UE disposera d'une enveloppe programmable au-delà de 2020. Lors de la mise en œuvre de leurs actions, les acteurs européens viseront une bonne complémentarité et division du travail à travers leurs interventions respectives.

Avec pour objectif général de réduire la pauvreté, contribuer à une économie plus diversifiée et une redistribution plus équitable de la richesse nationale, tout en préservant l'immense richesse naturelle du pays, cette analyse conjointe propose de concentrer les interventions de l'UE et de ses États membres autour la diversification économique dans un sens large, la préservation et la gestion durable des ressources naturelles et à la promotion de la démocratie et des droits Humains. Le nouveau programme géographique UE-République du Congo pour la période 2021-2027 prend comme référence l'analyse conjointe européenne et la définition commune des priorités. Il est en ligne avec les objectifs nationaux du Plan national de développement 2018-2022.

Dans le contexte des dialogues sectoriels conjoints, une première note stratégique conjointe a été réalisée en 2019 sur la gestion des ressources halieutiques afin d'harmoniser les messages et défis prioritaires à relever. Un dialogue politique soutenu est en cours dans ce secteur. D'autres notes sectorielles (environnement, forêts, climat des affaires...) suivront en début du prochain cycle de programmation.

1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec la République du Congo

De par ses expériences, compétences et instruments, l'UE peut avoir un impact important au Congo notamment en matière d'amélioration de la gouvernance économique, de soutien à l'initiative privée et aux moyens d'actions contre le changement climatique et en faveur de la gestion durable des ressources naturelles. En considérant la valeur spécifique de l'offre européenne, les leçons apprises lors de la mise en œuvre de la coopération au cours des derniers cycles de programmation et tenant compte des intérêts politiques, économiques et environnementaux européens, sont proposés ci-après les domaines prioritaires de l'action de l'UE en République du Congo pour la période 2021-2027.

Ainsi, la coopération bilatérale de l'UE avec la République du Congo pour la période 2021-2027 se concentrera sur les domaines suivants :

- (1) Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée ;
- (2) Gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
- (3) Démocratie, droits Humains et gouvernance participative.

Un partenariat pour les forêts est proposé, contribuant aux trois domaines prioritaires de manière transversale et rassemblant quelques points saillants des actions de l'UE au Congo. Vu l'importance stratégique des forêts du bassin du Congo et l'ambition de mieux travailler ensemble avec d'autres acteurs européens, le partenariat pour les forêts est proposé comme « Team Europe Initiative » dans la section 2.4.

1.4. Justification et contexte

La justification du choix des domaines prioritaires s'appuie sur des analyses du contexte et des besoins du pays, par rapport aux ODD et par rapport aux objectifs politiques et aux intérêts de la République du Congo tels que reflétés dans le PND 2018-2022 ainsi que des priorités de la

coopération extérieure de l'UE. A cet effet, chaque domaine sera introduit par un encadré qui expliquera l'alignement avec le PND, les priorités de l'UE et les ODD.

Les leçons apprises lors de la mise en œuvre de la coopération au cours des derniers cycles de programmation montrent que des initiatives en appui à la diversification économique doivent inclure un volet important d'amélioration du climat des affaires comme condition d'entrée. En ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles, une approche s'inscrivant dans la durée est à viser, comme c'est déjà le cas pour le soutien européen à la gestion des aires protégées ou encore la promotion de la gouvernance forestière/FLEGT. Enfin les projets qui ont été soutenus jusqu'à présent dans le domaine de la gouvernance et des Droits Humains ont abouti à des résultats satisfaisants, fondés sur une approche volontariste de la société civile. Les avancées en la matière reposant sur des dynamiques de long terme, il paraît pertinent, voire indispensable, de poursuivre un appui dans ces domaines. Sur le plan financier, il semble avisé de favoriser des montages sans cofinancements par la partie nationale qui, par le passé, n'est souvent intervenue que partiellement et/ou avec d'importants retards.

Le présent chapitre détaillera la manière dont ces domaines prioritaires s'inscrivent dans la politique extérieure de l'UE, la réponse intégrée, pour garantir la complémentarité et la cohérence entre le NDICI et les autres instruments de coopération de l'UE. Il indiquera également le rôle des organisations de la société civile dans les domaines prioritaires proposés. Les domaines prioritaires identifiés sont définis aussi dans le but de contribuer au relèvement du pays après la crise provoquée par la pandémie de Covid-19. La crise a montré une fois de plus la vulnérabilité de la République du Congo aux chocs extérieurs. À travers son nouveau programme indicatif multi-annuel (PIM), l'UE vise à appuyer le relèvement post-COVID du pays et son développement durable et inclusif vis-à-vis des populations les plus vulnérables notamment.

(1) Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée

Alignement PND : Axe 1 (E. Gouvernance économique) ; Axe 2 (C. Enseignement technique, professionnel et formation qualifiante) ; Axe 3 (A. Agriculture ; C. Industrie : b. Artisanat et les PME ; B. Tourisme); Secteurs d'accompagnement (2.1 Promotion du secteur privé – 2.2 Amélioration du climat des affaires – 2.3 Développement des services financiers; 3. Promotion de l'emploi ; 5. Développement inclusif ; 6. Dynamisation des politiques commerciales et intégration régionale)

Lien priorités UE : Priorité 1 – Pacte Vert ; Priorité 3 - Alliance pour une croissance et un développement durables ; Éducation (formation professionnelle)

Contribution ODD :



Face à la perspective d'une diminution de la production pétrolière de 75% à l'horizon 2035 et au-delà des créations d'emploi à rechercher dans l'aval pétrolier (pétrochimie, gaz), le principal défi économique du pays consiste en la transition d'une économie basée sur l'exploitation de ses ressources en énergies fossiles, vers une économie post-pétrolière, axée sur l'initiative privée et la croissance verte. Une diversification économique avec un fort accent sur le développement écoresponsable des filières agricoles et forestières, sur fond d'un aménagement du territoire planifié, accompagnée par une formation professionnelle et le développement du capital humain (avec un accent sur l'employabilité et l'accessibilité des emplois) s'avère indispensable. Dans ce contexte, il conviendra de concevoir les actions de manière à ce qu'elles produisent également des impacts positifs sur la situation sociale et nutritionnelle de la population dans les zones d'intervention et au-delà. En ce qui concerne la gouvernance financière, des efforts substantiels restent à entreprendre pour accroître la mobilisation des ressources domestiques, améliorer la gestion des finances publiques et lutter contre

la corruption. Les actions sous ce domaine viseront également à augmenter l'impact de l'action du gouvernement, par le biais d'un soutien aux acteurs et institutions en charge de l'amélioration du climat des affaires.

Sur le plan économique, le Congo est à la croisée des chemins : il peut choisir de changer fondamentalement son modèle économique ou opter pour la continuité, avec des impacts inévitables sur la situation socio-économique de sa population et la stabilité à moyen et long terme. La diversification nécessite des investissements importants en termes d'infrastructures nationales et d'interconnexions régionales notamment liés à l'électricité, l'eau et les technologies de l'information et de la communication (TIC), dont le déficit actuel réduit de manière importante la compétitivité du pays et contribue à son faible classement dans l'indice « Doing Business Index » de la Banque mondiale. Une amélioration substantielle et prioritaire du climat des affaires en constitue un préalable fondamental pour la diversification de l'économie.

Au regard de la croissance démographique et en considération des analyses sur les potentialités économiques du pays, surtout l'agriculture, le secteur forestier et l'(éco)tourisme rural représentent des sources de croissance et d'emploi importantes, y compris dans une perspective d'autonomisation économique des femmes. Les petits producteurs et transformateurs doivent être accompagnés dans cette transition d'une approche de subsistance vers une orientation de marché, visant leur intégration dans les chaînes de valeurs nationales et régionales. Étant donné le niveau élevé d'importations de produits alimentaires au Congo (estimé à 70% en 2020), il est indispensable de développer des chaînes agroalimentaires durables, contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire. La transformation numérique, qui nécessitera des appuis conséquents pour le développement des infrastructures et de l'éducation numérique, représente une autre opportunité pour la diversification de l'économie, la création d'emplois qualifiés et une croissance plus inclusive. Une approche basée sur les droits, notamment des personnes les plus vulnérables de la société, sera adoptée dans chacun des axes développés.

(2) Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement, et lutte contre le changement climatique

Alignement PND : Axe 3 (A. Agriculture ; C. Industrie – forestière) ; Secteurs d'accompagnement (1. Renforcement des services d'infrastructures (1.4 Électricité, 1.5 Eau) ; 3. La promotion d'emploi ; 4. Développement inclusif ; 7. Décentralisation ; 8. Développement équilibré et durable : 8.2 Développement rural et urbain – 8.3 Développement durable et protection de l'environnement) ; Autres domaines (A. Economie forestière)

Lien priorités UE : Priorité 1 – Pacte Vert ; Priorité 3 - Alliance pour une croissance et un développement durables ; Stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030

Contribution ODD :



La pression sur l'environnement monte et rend indispensable des décisions politiques de long terme sur l'usage et la gestion des ressources naturelles, y compris halieutiques. Une planification durable de l'usage des terres - déterminant les zones de protection (aires protégées, forêts, tourbières, etc.), d'exploitation forestière, d'agriculture etc. – constitue un élément important à cette fin. L'utilisation du système européen d'observation de la Terre Copernicus pourrait être particulièrement utile dans ce cadre. De même, la poursuite de l'engagement de longue date de l'UE pour la préservation de la biodiversité (gestion des parcs, lutte contre la criminalité faunique) peut contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Conséquence des changements climatiques, le Congo subit la montée en intensité et en fréquence des phénomènes naturels extrêmes. Ces phénomènes se font ressentir de manière plus prononcée en milieu urbain qui regroupe 70% de la population totale du pays et où les capacités de résilience et d'adaptation sont les plus basses. L'amélioration de la résilience des villes passe par le développement de plans locaux d'urbanisme et d'importants programmes d'assainissement incluant la gestion des eaux pluviales et des déchets. Les autorités locales expriment un fort besoin d'appui afin de renforcer leur maîtrise de l'urbanisation. Elles doivent faire face au même moment à la mitigation des risques actuels et futurs et donc se munir d'un plan d'actions à court terme tout en se dotant d'une vision à long terme d'anticipation.

Nonobstant un taux de déforestation annuel brut de seulement 0,07%, probablement sous-estimé, les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts constituent la principale source des émissions nationales. Une exploitation forestière mieux contrôlée, y compris un passage au bois de plantation, ainsi que des techniques de production agricole adaptées et plus productives sont les principales entrées pour une diminution des émissions. Enfin, un recours accru à l'énorme potentiel d'énergies renouvelables (hydraulique et solaire, mais également la promotion de la cuisson durable pour diminuer la consommation du bois de chauffe) amènerait à une maîtrise voire une réduction de l'empreinte carbone, tout en promouvant le développement économique en milieu rural.

Les forêts de la République du Congo font partie d'un paysage plus large, transnational, d'écosystèmes extrêmement riches en terme de biodiversité et qui fournissent des services écosystémiques essentiels à l'humanité. Étant donné la dimension transfrontalière de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes critiques, ces aspects seront couverts en tant que priorités par le futur programme régional (NaturAfrica), en utilisant une approche paysage. À l'image de la coopération européenne en cours, l'appui à la gestion intégrée d'aires protégées prioritaires ciblées sera réalisé à travers l'enveloppe régionale. Par conséquent, ce domaine prioritaire met l'accent sur des objectifs et résultats complémentaires du programme indicatif national dans ce secteur.

(3) Démocratie, droits Humains et gouvernance participative

Alignement PND : Axe 1 (B. Gouvernance judiciaire) ; Secteur d'accompagnement (5. Développement inclusif)

Lien priorités UE : Priorité 4 - Gouvernance, Paix & Sécurité, Développement humain

Contribution ODD :



L'UE et ses Etats membres sont et resteront engagés dans l'appui aux institutions démocratiques au Congo. Les axes prioritaires identifiés dans ce domaine concernent, d'une part, le renforcement de la protection des droits de populations vulnérables et notamment les personnes en situation de privation de liberté. Ceci aura un impact notamment à la lutte contre la torture et les traitements inhumains ou dégradants et à un meilleur respect de leurs droits. Faisant suite aux actions de l'UE pour le renforcement de l'Etat de Droit, la promotion des droits Humains et leurs appuis au secteur de la justice, l'UE et certains Etats membres pourraient joindre leurs efforts en vue de l'amélioration des capacités et du professionnalisme des forces de l'ordre ainsi que des institutions spécialisées.

D'autre part, l'appui européen continuera à soutenir le renforcement des capacités de la société civile à participer activement au développement socio-économique du pays en tenant compte des aspects liés aux enjeux environnementaux. En résonance avec la communication de la Commission européenne sur l'engagement de l'UE avec la société civile dans le domaine des relations extérieures (2012), l'UE vise à promouvoir en République du Congo un rôle proactif de la société civile pour encourager une participation constructive et structurée de ses organisations aux politiques intérieures

du pays et aux processus internationaux, et pour accroître leurs capacités à exercer plus efficacement leur rôle d'acteurs indépendants du développement socio-économique. Un accent particulier sera mis sur l'implication de la société civile dans la lutte contre la corruption et l'accroissement de la transparence dans la gestion publique et le suivi de la redevabilité des acteurs publics. Au sein de ces thématiques, une attention particulière sera portée sur l'information et la sensibilisation aux enjeux de la durabilité et d'une gouvernance respectueuse de l'environnement. De même, la connectivité numérique ainsi que les réglementations et bonnes pratiques afférentes pourront être développées au sein de ce domaine prioritaire.

Afin de renforcer sa coopération stratégique et son dialogue structuré avec l'UE et ses États membres, une feuille de route pour l'engagement avec la société civile a été élaborée et actualisée en 2020. En dépit d'améliorations significatives ces dernières années, la société civile au Congo reste faible et peu structurée. Considérant également le contexte spécifique national, marqué par les capacités limitées du Gouvernement à porter des actions de développement, et pour renforcer le respect des droits Humains dans des situations de vulnérabilité particulière, une allocation spécifique d'appui à la société civile au titre du présent programme pluriannuel a été retenue.

Complémentarités, dimension genre, éducation et prévention des risques

Le choix des priorités présentées ci-dessus permettra de répondre simultanément à plusieurs Objectifs de développement durable, dont certains également de manière horizontale, comme l'égalité entre les sexes et la réduction des inégalités au sein du pays. Les deux premiers domaines prioritaires, pour lesquels des actions géographiquement délimitées peuvent être identifiées immédiatement, seront couverts par le pilier géographique/programme pluriannuel du NDICI. Ainsi, le nouveau programme pour le Congo se concentrera (i) d'une part sur la Gouvernance, la diversification et la transition économique et, (ii) d'autre part, sur la préservation de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques. Enfin, (iii), la Gouvernance démocratique et participative ainsi que les droits Humains seront promus par une combinaison d'interventions à financer entre les programmes géographique et thématiques du NDICI.

Outre l'intégration horizontale de la dimension genre, le présent programme indicatif multi-annuel proposera des actions avec comme objectif principal l'amélioration de la situation des femmes et leur meilleure intégration dans l'économie nationale. Le PIM intégrera dans chaque domaine prioritaire les objectifs du plan d'action Genre 2021-2025 (GAPIII) de l'UE, un agenda ambitieux pour poursuivre et renforcer les efforts déjà menés dans le domaine de l'intégration des femmes. En parallèle, une version actualisée du plan de mise en œuvre au niveau national (CLIP) a été adopté en juillet 2021 afin de cibler des actions et initiatives clés. Ce plan de mise en œuvre se base sur les objectifs prioritaires identifiés lors de l'élaboration en 2017 du Plan d'Action Genre UE-République du Congo: améliorer l'émancipation économique et sociale des femmes et des filles en République du Congo, augmenter leur participation aux processus politique et de bonne gouvernance, et renforcer les dispositifs nationaux existants en faveur de l'égalité des sexes.

De manière complémentaire et à l'image de la coopération européenne en cours, le défi de la sécurité à l'échelle de la sous-région d'Afrique centrale et le financement d'infrastructures stratégiques régionales seront couverts en priorité par le nouveau programme pluriannuel régional. À ce sujet, la République du Congo a manifesté un intérêt particulier pour des appuis à la modernisation et extension de ses réseaux de transport routiers et fluviaux, afin de mieux capitaliser sur sa position géostratégique de corridor naturel en Afrique centrale. Au même titre, les volets thématique et régional du NDICI soutiendront les besoins de coopération en matière de paix, de sécurité et de gestion des frontières à l'échelle régionale (y compris maritime avec la stratégie du Golfe de Guinée), à l'image des actuelles interventions du Programme régional et de l'Instrument contribuant à la stabilité.

Outre l'allocation nationale réservée à cet effet, l'appui aux droits Humains, à la société civile ainsi qu'à des opérations de soutien à la sécurité, sera soutenu sous le pilier thématique du nouvel

Instrument. Ceci permettra d'assurer une complémentarité et un renforcement de l'engagement de l'UE en matière de droits Humains et de respect des valeurs universelles, ainsi que de répondre aux besoins d'appui institutionnel des associations de base de la société civile – conformément à la feuille de route pour la société civile. Par ailleurs, l'UE poursuivra son soutien à la société civile tant en matière de droits Humains que de développement, pour renforcer ses capacités et pour l'associer à la mise en œuvre de ses actions au titre du programme géographique. Ces initiatives de promotion des droits Humains pourraient être complétées par des actions nationales en appui à la protection des droits des populations vulnérables (voir domaine prioritaire 3).

Étant donné que le Congo est de plus en plus touché par des phénomènes climatiques (inondations, érosions...), une analyse de risques et d'impacts potentiels devrait être envisagée au début du nouveau cycle de programmation, de préférence à l'échelle régionale, en incluant les pays qui sont confrontés à des menaces similaires. Cette analyse pourrait aboutir à la mise en place d'un mécanisme régional approprié pour prévenir et faire face à ce type d'événements, et pour faciliter l'accès à des financements au titre du dispositif de réponse rapide et du volet du NDICI sur les défis globaux (« Global challenges »), en complémentarité avec les activités au titre des programmes géographiques pluriannuels.

L'**éducation** est intégrée de manière transversale à travers différents objectifs et résultats et constitue une priorité pour la coopération UE-Congo. Étant donné le grand écart entre les qualifications de la main-d'œuvre congolaise et les besoins du secteur privé, la formation technique et professionnelle occupera une place prééminente, conformément aux domaines prioritaires du PIM. Un accent particulier sera mis sur les mesures visant à améliorer l'employabilité des jeunes congolais, par exemple dans les secteurs forestier, agroalimentaire, touristique et les compétences digitales requises pour pouvoir prospérer dans l'économie numérique. Par ailleurs, dans les secteurs de l'éducation et de la santé, où l'UE appuie de manière conséquente les Fonds mondiaux respectifs, l'UE continuera à suivre le dialogue sectoriel sur place et tentera de faciliter l'accès aux financements. De même, le programme géographique cherchera des complémentarités avec le programme ERASMUS+, dans tous les domaines prioritaires, en cherchant notamment des synergies avec les actions de développement du capital humain pour la transition et diversification économique. Des synergies seront également recherchées avec le programme de mobilité Intra-ACP inclus dans le PIM régional.

Les domaines d'intervention identifiés sont en concordance avec les priorités horizontales de l'UE sur l'allocation de ressources et permettront d'atteindre les objectifs financiers sur la lutte contre les changements climatiques et ses impacts négatifs (notamment au titre du domaine prioritaire n°1 et 2), du développement humain (surtout au sein du domaine prioritaire n° 1/soutien à la formation professionnelle qualifiante) et de créer les conditions économiques et de stabilité requises pour s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires (domaines prioritaires n° 1, 2 et 3). En ligne avec les priorités du Plan d'action genre III (2021-2025) de la Commission européenne, un fort accent sera mis sur l'implication et l'autonomisation des filles et des femmes dans les actions du nouveau programme.

1.5. Durée du PIM et options de synchronisation

Dans une perspective post-2020, pour laquelle seule l'Union européenne disposera d'une enveloppe effectivement programmable, la réponse conjointe européenne s'articulera autour de positions communes dans les domaines prioritaires et la recherche d'un alignement d'actions non programmables sur les priorités identifiées pour l'intervention européenne en République du Congo. Un défi particulier consistera en une collaboration plus étroite avec le secteur privé et à un recours accru aux différents instruments du FEDD+. Le cycle du PND s'étale sur la période 2018-22, rendant peu probable l'approbation d'un nouveau cadre de développement national avant 2023. La revue à mi-parcours de ce programme et des autres programmes indicatifs pluriannuels est prévue pour 2024. Sans préjudice de la revue à mi-parcours, un examen ad hoc est prévu au cours de l'année 2023 en

vue d'une synchronisation avec la prochaine révision de la stratégie nationale qui couvre la période 2018-2022.

2. Soutien de l'UE par domaine prioritaire et proposition d'initiative « Team Europe »

Par la suite, il sera donné une description détaillée du soutien de l'UE pour chacun des domaines prioritaires sélectionnés, en spécifiant les objectifs globaux et spécifiques, les résultats escomptés et les principaux indicateurs pour mesurer les résultats. S'en suivra une section traitant de l'approche Team Europe/Équipe Europe, et des Team Europe Initiatives (TEI)/Initiatives européennes conjointes. Les indicateurs et codes des secteurs CAD sont présentés dans le texte et plus en détail en annexe, de même que les informations sur les sources et valeurs de base, lorsque celles-ci sont disponibles.

Domaines prioritaires

2.1 Domaine prioritaire 1: Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée

Ce domaine prioritaire contribue principalement aux ODD 2, 4, 8, 11, 12, 16, 17

La transition vers une économie verte et diversifiée au Congo dépend d'un climat des affaires favorable et d'une meilleure gouvernance économique qui peut assurer une stabilité macroéconomique. Le soutien de l'UE pour réaliser cette transformation profonde vise l'objectif global suivant: contribuer à la transition vers une économie caractérisée par la stabilité macroéconomique, un paysage économique plus diversifié et digitalisé, et des modes de production durables et circulaires, créant une croissance inclusive et des emplois décents. À cet égard, il est dans l'intérêt de l'Union Européenne de soutenir les efforts de la part du Congo pour assurer le respect des normes internationales du travail, ainsi que les initiatives visant à l'éradication du travail des enfants.

2.1.1 Objectifs spécifiques pour le premier domaine prioritaire:

OS 1.) Contribuer au développement d'une économie diversifiée et renforcer les capacités du secteur privé, notamment des très petites, petites et moyennes entreprises, en mettant l'accent sur l'agriculture, des modes de production durables et circulaires, des conditions de travail dignes, l'entrepreneuriat et la formation professionnelle qualifiante.

OS 2.) Contribuer au développement d'un climat d'affaires favorable, une meilleure gouvernance économique et gestion des finances publiques.

OS3.) Favoriser le (e-)commerce, les investissements verts, faciliter l'accès au financement des entreprises, et renforcer la compétitivité de l'économie congolaise.

2.1.2. Résultats attendus par objectif spécifique

Résultats attendus OS1:

- R1.1: Le paysage économique est diversifié, en exploitant notamment le potentiel des systèmes agroalimentaires durables et l'(éco)tourisme, créant ainsi des emplois décents et améliorant la sécurité alimentaire de la population congolaise;
- R1.2: La capacité du secteur privé, notamment des très petites, petites et moyennes entreprises, à produire de manière durable et à accéder aux marchés est améliorée, générant des emplois décents (notamment pour les jeunes et les femmes);

- R1.3: La qualité et l'offre de formation professionnelle, en particulier à destination des jeunes et des femmes, sont améliorées et correspondent aux besoins des entreprises locales et des secteurs économiques prometteurs, y compris la formation numérique et en matière de recherche et de solutions technologiques pour le développement durable;
- R1.4: La durabilité des modes de production, ainsi que la qualité et la compétitivité des produits congolais sont renforcées.

Résultats attendus OS2:

- R2.1: La gouvernance économique est améliorée et peut assurer la stabilité macroéconomique, notamment grâce à la mise en œuvre de réformes structurelles;
- R2.2: Le climat des affaires est amélioré, contribuant ainsi à la simplification du processus de création d'entreprises, à la formalisation du secteur informel, et à des transactions commerciales plus fluides, notamment via des solutions numériques;
- R2.3: L'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques sont améliorées, notamment grâce aux solutions numériques, et le niveau de corruption est par conséquent considérablement réduit.

Résultats attendus OS3:

- R3.1. La mise en œuvre des politiques commerciales nationales et internationales est appuyée et les efforts visant à promouvoir l'intégration régionale, à moderniser et à améliorer les performances des services douaniers sont soutenus;
- R3.2. Le cadre juridique et judiciaire pour le commerce et les investissements est renforcé et les efforts sont appuyés pour promouvoir spécifiquement les investissements verts et durables (conformément à la taxonomie de l'UE) et le développement d'un cadre réglementaire pour la communication électronique (selon les standards de l'UE) est soutenu;
- R3.3: Le développement d'un système, public comme privé, de contrôle de la qualité, de la sécurité des produits et de la normalisation est appuyé, en fonction des besoins du marché et du consommateur;
- R3.4: Le secteur privé local, et plus particulièrement les TPME, est renforcé pour la formulation de projets bancables et les institutions financières locales sont appuyées pour les financer via des produits et services financiers adaptés, en promouvant les innovations numériques;

L'engagement de la société civile, et des jeunes tout particulièrement, peut contribuer à la réalisation de ces trois objectifs spécifiques. En ce qui concerne l'OS1, l'expérience du 11^{ème} FED a montré que les organisations non gouvernementales peuvent apporter des contributions importantes en tant que partenaires de mise en œuvre de projets visant à renforcer la capacité des PME du secteur agricole, en matière de formation aux techniques de cultivation et de fourniture d'équipements. Par ailleurs, des organisations de la société civile pourraient accompagner la montée en compétences et la pérennisation de structures en charge de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat et de l'intermédiation sur le marché du travail.

Sous l'objectif 1, est prévue l'instruction d'une action, en collaboration avec la société civile, qui vise principalement l'inclusion de femmes dans l'économie nationale ainsi que la promotion d'initiatives privées féminines. En ce qui concerne l'OS2, les organisations de la société civile pourraient être soutenues pour agir en tant qu'observateurs indépendants et contrôler une gestion efficace et transparente des finances publiques, y compris à travers un appui à la mise en œuvre d'initiatives pour la transparence des industries extractives. De la même façon, pour réaliser l'OS2, les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle important en ce qui concerne la sauvegarde et défense des droits des consommateurs. Par ailleurs, la bonne gestion des finances publiques, la

transparence, la redevabilité et la lutte contre la corruption seront promues, au-delà des appuis sous ce domaine prioritaire, par des actions de la société civile (domaine prioritaire 3) ainsi qu'au travers d'études et d'assistances techniques ponctuelles au titre de la Facilité de coopération technique. La mise en place d'un budget dit « climato-intelligent » et d'une comptabilité nationale du « capital naturel » pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs de ce domaine prioritaire.

La mise en œuvre réussie des activités proposées sous ce domaine partent de l'hypothèse du maintien d'un niveau de stabilité politique et économique acceptable pour les opérateurs privés, permettant la mise en œuvre par le gouvernement du PND et de sa politique de diversification de l'économie, de renforcement de la production et de développement du commerce. Par ailleurs, il sera nécessaire que le gouvernement continue à développer les investissements publics indispensables, pour permettre aux opérateurs économiques d'exercer pleinement leurs activités (énergie, transport – notamment en milieu rural/agricole, télécommunications, enseignement). Un autre préalable important porte sur la priorisation par le gouvernement de l'amélioration du climat des affaires au Congo et la poursuite de son engagement en faveur de l'intégration régionale. Ces hypothèses de départ et les risques liés doivent être adressés tout au long de la mise en œuvre du présent programme, au travers des cadres de risques spécifiques des actions ainsi qu'un étroit dialogue politique sectoriel dans le domaine économique.

2.1.3. Indicateurs principaux par résultat attendu

Un indicateur principal pour chaque résultat attendu est présenté dans cette section. De plus amples indicateurs ont été identifiés pour chaque résultat attendu et sont présentés dans le cadre d'intervention dans l'annexe 1.

- R1.1 Part des secteurs hors pétrole (en pourcentage du PIB - FMI/BM) ;
- R1.2 Nombre (a) d'emplois (b) d'emplois verts soutenus/maintenus par l'UE (EURF 2.14) ;
- R1.3 Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences soutenues par l'UE, dans des institutions ou sur le lieu de travail: (a) toute formation professionnelle et développement des compétences, (b) seulement la formation professionnelle et le développement des compétences pour le numérique (EURF 2.13) ;
- R1.4 Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (M)PME) employant des pratiques de consommation et de production durables avec un appui de l'UE (INTPA) ;
- R2.1 Dette publique cumulée en pourcentage du PIB ;
- R2.2 Classement du Congo dans le "Doing Business Report" de la Banque Mondiale (EURF1): le successeur de l'indice sera utilisé;
- R2.3 Indice de perception de la corruption (Transparency International) ;
- R3.1 Nombre de processus liés aux pratiques des pays partenaires en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés (EURF 2.16) ;
- R3.2 Pourcentage d'investissements durables selon la taxonomie de l'UE sur l'ensemble des investissements directs étrangers ;
- R3.3 Statut d'un système et de structures de normalisation et qualité ;
- R3.4 Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : a.) entreprises b.) particuliers (EURF 2.18).

2.1.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Les objectifs spécifiques du domaine prioritaire (1) peuvent être soutenus par la mise en œuvre de garanties financières. Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de 7 million EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire. Notamment, la réalisation des résultats R1.1 et R3.1 peut être soutenue par un instrument de garantie pour le financement du secteur privé, en particulier des PME. En outre, R3.3 peut être soutenu par un instrument de garantie pour "dé-risquer" les investissements verts en République du Congo. A ces fins, une collaboration avec le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des PME (FIGA) pourrait être

envisagée. Le FIGA a comme vocation principale de faciliter l'accès aux financements par les PME et leur fournir un appui dans la préparation, le lancement et le suivi de leurs plans d'affaires.

Principaux secteurs du CAD:

- 321 Industry
- 151 Government & Civil Society-general
- 310 Agriculture, Forestry, Fishing

2.2. Domaine prioritaire 2 : Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique

Ce domaine prioritaire contribue principalement aux ODD 1, 5, 7, 8, 13, 15, 16

Objectif global pour ce domaine prioritaire: contribuer à la gestion durable et intégrée des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement, et soutenir la lutte contre le changement climatique (avec une approche paysage). Comme mentionné ci-dessus, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes critiques ont été identifiés comme enjeux transfrontaliers et seront proposés en tant que priorités par le nouveau programme pluriannuel régional, notamment pour appuyer la gestion intégrée des aires protégées. Par conséquent, ce domaine prioritaire met l'accent sur des mesures complémentaires qui seront couvertes par le programme indicatif national.

2.2.1. Objectifs spécifiques du deuxième domaine prioritaire

OS1.) Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, notamment du couvert forestier, par l'utilisation durable des terres et l'amélioration de la gouvernance forestière, la promotion d'une économie forestière et d'une agriculture durables.

OS2.) Renforcer la résilience des villes au changement climatique, y compris la gestion des déchets urbains et l'assainissement, et renforcer le développement urbain durable, la gouvernance locale et les capacités locales à fournir des services publics.

OS3.) Renforcer l'électrification des zones rurales sur la base d'énergies renouvelables, stimuler le développement rural, la valorisation des bio-ressources et promouvoir la santé publique par la réduction de la pollution atmosphérique.

2.2.2. Résultats attendus par objectif spécifique

Résultats attendus OS1:

- R1.1 : Le couvert forestier est mieux géré, grâce à l'utilisation durable des terres et l'amélioration de la gouvernance forestière et sa gestion durable, notamment à travers la mise en œuvre du processus APV FLEGT et en lien avec la Lettre d'intention CAFI (Central African Forest Initiative) ;
- R1.2: La protection du couvert forestier est améliorée par la promotion d'une économie forestière et d'une agriculture durables, en favorisant notamment l'agroforesterie, y compris autour des villes, les chaînes de valeur agroalimentaires zéro déforestation, les plantations et la transformation durable du bois, en lien avec la Lettre d'intention CAFI
 - R1.2.1: Des mesures incitatives pour la production, l'approvisionnement et la consommation du bois légal (y inclus au niveau national) sont appuyées, incluant l'appui pour renforcer les capacités de transformation durable au niveau national, créatrice d'emplois décents ;

- R1.3 La gestion durable de la biodiversité est améliorée grâce au renforcement des contrôles environnementaux et sociaux, ainsi que des activités l'impactant en particulier, incluant notamment la pêche et la chasse ;
- R1.4 La conservation des écosystèmes critiques est renforcée par la promotion d'activités socio-économiques durables au profit des communautés locales et des populations autochtones dans et autour des aires protégées, notamment l'agroforesterie, l'écotourisme et l'électrification par les énergies renouvelables (en complémentarité avec le programme régional NaturAfrica).

Résultats attendus OS2:

- R2.1: Les départements/villes sélectionnés élaborent et mettent en œuvre des plans de développement urbain durable qui répondent aux besoins locaux (y compris les besoins des femmes) à une population croissante et au changement climatique, et qui exploitent le potentiel de développement local, améliorant ainsi la qualité de vie de tous les citoyens ;
- R2.2: La résilience au changement climatique des villes sélectionnées, tant en termes d'environnements urbains construits et naturels que de processus sociaux, est renforcée et les risques de catastrophes liées au climat sont réduits ;
- R2.3: Les réformes de décentralisation sont appuyées et la capacité des autorités dans les départements/villes sélectionnés à fournir un accès aux services publics (de base), notamment d'assainissement urbain et de gestion durable des déchets, est améliorée, en encourageant des solutions innovantes au service de l'économie circulaire ;
- R2.4: Des plans d'urbanisation, qui répondent à une population croissante et au changement climatique, sont élaborés ou améliorés et mis en œuvre, afin d'adresser les défis tels que la congestion et la pollution de l'air.

Résultats attendus OS3:

- R3.1: Les efforts d'électrification, principalement des zones rurales au moyen d'énergies renouvelables, sont appuyés et l'accès à une électricité continue et stable, en particulier des ménages pauvres, est amélioré, stimulant ainsi le développement économique et social des zones rurales ;
- R3.2: Les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution de l'air (intérieur et extérieur) sont réduites en promouvant l'utilisation des solutions énergétiquement efficaces et durables, par exemple des techniques de cuisson propres (utilisation de cuiseur économe et de bois-énergie issue des plantations), en lien avec la Lettre d'intention CAFI, y compris pour les populations vulnérables (ménages pauvres, populations réfugiées et déplacées, etc.) ;
- R3.3. Les solutions de production renouvelable d'électricité, notamment l'énergie solaire et hydroélectrique, sont encouragées et les solutions innovantes basées sur le secteur privé sont soutenues.

La société civile sera associée aux actions visant à réaliser les trois objectifs spécifiques de ce domaine prioritaire. En ce qui concerne l'OS1, les organisations de la société civile vont jouer, comme par le passé, un rôle particulièrement important en tant qu'observateurs indépendants pour la gouvernance forestière et en tant qu'acteurs pour vérifier et appuyer le bon fonctionnement des contrôles sociaux et environnementaux. En ce qui concerne l'OS2, la capacité des organisations gouvernementales sera renforcée pour la mise en place du cadre légal et de la gestion performante du secteur de l'électricité. Les organisations non gouvernementales peuvent apporter une contribution importante au processus de décentralisation, à la réduction des risques de catastrophes climatiques et appuieront l'accès aux services publics dans les villes, comme c'est le cas par exemple concernant la gestion des déchets urbains dans le cadre du 11^{ème} FED. Concernant l'OS3, il est envisagé que les organisations de la

société civile contribuent aux efforts pour promouvoir l'énergie propre, par exemple en ce qui concerne le cuisiner économe et le bois-énergie issu des plantations. Pour ce dernier résultat, une implication active des femmes sera ciblée en ce qui concerne la mise en place de solutions énergétiques décentralisées, comme par exemple des solutions photovoltaïques à petite échelle pour les ménages ruraux.

Lors de la conception et mise en œuvre des actions dans ce domaine, certains préalables et risques doivent être suivis en continu. Par rapport au secteur forestier, il sera important de pouvoir continuer sur le bon élan du gouvernement dans la réalisation de ses engagements pris sous l'accord de partenariat volontaire APV-FLEGT et la poursuite de ses ambitions définies dans le cadre du CAFI. Quant au volet de décentralisation et de développement urbain, le gouvernement devra poursuivre le transfert de compétences, de ressources budgétaires, de la fiscalité locale et du personnel qualifié aux collectivités locales afin de réaliser la réforme de la décentralisation adoptée en 2019. En ce qui concerne la promotion des énergies renouvelables, il sera primordial de disposer d'un cadre réglementaire favorable aux investissements privés, pour faciliter la production et la vente d'énergie dans des zones rurales notamment. Il conviendra d'adresser ces hypothèses et les risques liés pendant la conception des actions, par des cadres de risques spécifiques à chaque action, puis d'accompagner leur mise en œuvre au moyen de dialogues politiques proactifs.

2.2.3. Indicateurs principaux par résultat attendu

Un indicateur principal pour chaque résultat attendu est présenté dans cette section. De plus amples indicateurs ont été identifiés pour chaque résultat attendu et sont présentés dans le cadre d'intervention dans l'annexe 1.

- R1.1 Nombre de certificats de légalité et autorisations FLEGT (ou équivalent) délivrés ;
- R1.2 Statut du plan/la stratégie national (e) d'affectation des terres;
- R1.2.1 Proportion du bois transformé au Congo (en % des exportations totales de bois);
- R1.3 Proportion d'espèces sauvages commercialisées qui ont été braconnées ou font l'objet d'un trafic illicite (ODD 15.c.1) ;
- R1.4 PIB direct du tourisme en proportion du PIB total et en taux de croissance (ODD 8.9.1).
- R2.1 Nombre de plans de développement durable développés et mis en œuvre ;
- R2.2 Nombre de pays et de villes avec des stratégies de lutte contre le changement climatique et/ou de réduction des risques de catastrophe : a.) développées, b.) en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'UE (EURF 2.5) ;
- R2.3 Proportion de déchets solides municipaux collectés et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets municipaux produits, par les villes (ODD 11.6.1) ;
- R2.4 Nombre de villes qui ont et mettent en œuvre un plan de développement urbain durable ;
- R3.1 Nombre de personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien de l'UE (EURF 2.3) ;
- R3.2 Émissions de gaz à effet de serre évitées (tonnes d'équivalent Co2) avec le soutien de l'UE (EURF 2.7) ;
- R3.3 Capacité de production d'énergie renouvelable installée avec le soutien de l'UE (EURF 2.4) ;

2.2.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de 7 million EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

En particulier, les investissements visant à développer une chaîne de valeur forestière durable pourraient être encouragés à travers des garanties pour le secteur privé. La nouvelle politique de la CEMAC visant à interdire les exportations de bois sous forme de grumes à partir de 2022 crée un besoin d'investissements dans les industries de transformation durable du bois. En ce qui concerne l'OS3, les garanties peuvent soutenir les investissements publics dans les infrastructures urbaines qui réduisent les risques liés aux effets du changement climatique et à la gestion des déchets urbains. Quant aux énergies renouvelables, la mise en place d'un instrument de garantie pour les investissements du secteur privé dans des solutions innovantes pour l'électrification rurale utilisant

des énergies renouvelables, telles que le système solaire domestique prépayé comme ils sont utilisés en Afrique de l'Est, pourrait être examinée.

Principaux secteurs du CAD :

- 312 Forestry
- 410 General Environment Protection
- 232 Energy generation, renewable sources

2.3. Domaine prioritaire 3: Démocratie, droits Humains et gouvernance participative

Ce domaine prioritaire contribue principalement aux ODD 1, 5, 8, 13, 15, 16

La démocratie et la gouvernance participative constituent des pierres angulaires de l'action extérieure européenne. Les objectifs identifiés dans ce domaine concernent plus spécifiquement la protection des droits des populations vulnérables d'une part et le renforcement des capacités de la société civile d'autre part, qui restent des défis importants en République du Congo. L'objectif spécifique de ce secteur est de contribuer au renforcement des capacités de la société civile à participer activement au suivi des politiques et de la redevabilité des acteurs publics ainsi qu'au développement socio-économique durable du pays. L'implication des OSC dans la bonne gouvernance du pays devrait également se faire dans le cadre plus large d'une gouvernance verte accompagnée d'un budget climato-intelligent qui permettrait d'identifier et d'évaluer les éléments du budget public impactant une ou plusieurs dimensions de l'action environnementale du pays. Le développement de l'utilisation du numérique pourrait également venir appuyer les appuis en matière de protection des personnes vulnérables et de renforcement des capacités de la société civile.

2.3.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

OS 1.) Renforcer la protection des droits de populations vulnérables

OS 2.) Renforcer la participation active de la société civile au suivi des politiques, au développement socio-économique du pays et à la gestion durable des ressources naturelles.

2.3.2. Résultats attendus par objectif spécifique

Résultats attendus OS1:

1. R.1.1: Les capacités et le professionnalisme d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques en matière de sécurité sont renforcées afin de prévenir toute forme de torture et toute forme de traitement dégradant ou inhumain
 - R1.1.1: Appuis aux forces de l'ordre et acteurs publics pour promouvoir le respect des droits Humains des populations vulnérables
 - R1.1.2 : Poursuite et approfondissement du dialogue politique Justice

Résultats attendus OS2:

- R2.1: La participation de la société civile dans le débat public ainsi qu'à l'élaboration et le suivi des politiques nationales est encouragée et l'information relayée par les médias est plus libre et étayée
 - R2.1.1: Soutien des concertations entre les acteurs politiques et la société civile sur des sujets d'intérêt général et participation de la société civile au processus d'élaboration et de suivi de politiques nationales
 - R2.1.2 : Appui à la professionnalisation des journalistes pour un traitement libre et étayé de l'information
- R2.2: Renforcer le rôle d'acteur indépendant des Organisations de la Société Civile (OSC) de la bonne gouvernance, de la redevabilité et de la gestion durable des ressources naturelles.

- R2.2.1 : Soutien aux capacités de structuration des OSC Congolaise en termes de gouvernance interne et de recherche de financements
- R2.2.2 : Renforcement des capacités des OSC Congolaise en tant qu'acteurs de la bonne gouvernance, de la redevabilité et de la gestion durable des ressources naturelles.
- R2.2.3 : Renforcement des capacités des OSC Congolaises afin qu'elles puissent participer au développement social, à la croissance inclusive, et répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.

La société civile joue un rôle de premier plan en matière de démocratie, de gouvernance politique et de lutte contre la corruption et représente le partenaire principal dans la mise en œuvre des actions au sein du troisième domaine prioritaire. Une attention particulière sera portée au renforcement de son rôle dans la gestion durable des ressources naturelles, y compris le secteur extractif (pétrolier et minier notamment), et dans la protection de l'environnement et la gouvernance climatique.

Les actions portant sur le développement économique et social portées par la société civile seront conduites avec un focus sur le rôle des femmes. En effet, bien que les femmes soient des acteurs clé du changement, leur faible niveau d'instruction et les inégalités femmes-hommes qui traversent la société leur confère une position défavorable dans le monde du travail. Pour beaucoup d'entre elles, leurs moyens d'existence proviennent d'activités dans le secteur informel. Des programmes de création d'emplois "verts" dans le secteur formel (Cf. domaine prioritaire 2) peuvent, dans certains cas, constituer une menace pour leurs moyens de subsistance. La reconnaissance du rôle économique et social que jouent les femmes dans la société, contribuera à ce qu'elles acquièrent plus d'autonomie et d'émancipation. Les organisations de la société civile féminines recevront ainsi également une attention particulière dans des initiatives de renforcement de capacités et d'association à la conception et au suivi de politiques publiques.

Dans l'ensemble, les hypothèses et risques à prendre en compte pour la réussite des actions sous ce domaine concernent le maintien de la stabilité politique dans le pays, permettant une consolidation de la démocratie, de l'État de droit, de la bonne gouvernance et du respect des droits Humains et des libertés fondamentales. En ce qui concerne l'action en faveur des populations en situation de vulnérabilité, la pérennité de son succès dépendra de la volonté de l'Etat à prendre la relève des appuis européens et de répliquer les actions pilotes proposées. Quant au deuxième secteur, il sera important que le gouvernement honore son engagement à associer pleinement la société civile à la vie économique, politique et sociale du pays. Par ailleurs, les acteurs de la société civile doivent assumer leur responsabilité comme acteurs et démontrer une volonté de renforcer leurs capacités, leur gouvernance interne et leur performance. Ces hypothèses et risques seront adressés tout au long de la mise en œuvre du présent programme indicatif, au travers des cadres de risques spécifiques des actions ainsi qu'un étroit dialogue politique.

2.3.3. Indicateurs principaux par résultat attendu

Un indicateur principal pour chaque résultat attendu est présenté dans cette section. De plus amples indicateurs ont été identifiés pour chaque résultat attendu et sont présentés dans le cadre d'intervention dans l'annexe 1.

- R1.1 Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits Humains (EURF 2.34) ;
- R1.2 Nombre de sessions de dialogue politique sectoriel justice par an ;
- R2.1 Nombre de concertations organisées annuellement entre les acteurs politiques et la société civile sur des sujets d'intérêt général ; et durée du temps d'antenne radio/télévision couvert par des médias indépendants ;
- R2.2.1 Nombre d'organisations locales de la société civile bénéficiant (ou touchées par) le soutien de l'UE (EURF 2.38) ;
- R2.2.2 Nombre de rapports d'observation indépendante produits par la société civile concernant la transparence de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption ;
- R2.2.3 Effectifs des ressources humaines des OSC œuvrant dans le domaine du développement social, de la croissance inclusive et de la protection des personnes vulnérables.

2.3.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

N.A.

Principaux secteurs CAD :

- 150 Gouvernement et société civile
- 151 Gouvernement & Société Civile-général

2.4. Proposition d'initiative « Team Europe » - Partenariat pour les forêts

En complément de la programmation conjointe, qui permet déjà de « Travailler mieux ensemble » avec les États membres de l'UE au niveau du pays, l'approche Team Europe renforce encore davantage les efforts de coordination européenne. Grâce à cette approche, l'UE et ses États membres peuvent tirer efficacement partie de l'ensemble de leurs instruments, modalités et ressources respectives pour soutenir les partenariats avec les pays et régions tiers. Ce processus a comme objectif de promouvoir des initiatives phares européennes ayant un impact transformateur maximal dans le pays, en optimisant l'emploi efficace des ressources, la coordination et la visibilité de l'appui européen en République du Congo.

Il est à noter que la TEI présentée dans ce programme pluriannuel constitue une proposition, sur la base d'informations de début 2021, dont la réalisation concrète paraît particulièrement prometteuse. Il sied néanmoins de rappeler que le nombre d'opérateurs de développement et économiques européens au Congo est très restreint et que seule l'UE disposera d'une enveloppe de coopération programmable pour la période 2021-2027.

La contribution indicative de l'UE à cette TEI (20 à 35 MEUR pour la période 2021 – 2024) est soumise à la confirmation des contributions indicatives des partenaires de l'Équipe Europe dans les meilleurs délais. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du PIM et à leurs allocations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

Team Europe Initiative: Partenariat pour les forêts

Le couvert forestier de la République du Congo représente 65% de son territoire et fait partie de l'ensemble de la forêt tropicale du Bassin du Congo considéré comme le « deuxième poumon vert » de la planète, après l'Amazonie, avec une surface de la taille de l'Europe occidentale, et ses écosystèmes forestiers sont extrêmement riches en biodiversité. Elle absorbe près de 1.5 milliards de tonnes de CO2 chaque année. La préservation de la forêt du Bassin du Congo représente un enjeu planétaire pour la lutte contre le changement climatique, et fournit ainsi une contribution significative à l'atteinte des objectifs du Pacte vert. Malgré leur rôle central dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de la biodiversité, les écosystèmes forestiers sont soumis à de fortes pressions. En effet, le bois issu des forêts congolaises constitue la seconde ressource naturelle la plus exploitée et qui génère le plus de revenus après le pétrole. Sur un total de 21 millions d'hectares de forêt, quelques 14 millions d'hectares sont ainsi actuellement dédiés à l'exploitation.

Considérant ce qui précède, un Partenariat pour les forêts a été identifié comme étant une des initiatives phares au sein de laquelle les partenaires européens peuvent avoir, ensemble, un impact transformateur en République du Congo. Le Partenariat pour les forêts a pour ambition d'améliorer la coopération bilatérale et multilatérale, autour des politiques et des actions du gouvernement congolais visant la gestion durable des ressources forestières. Avec l'approche « Team Europe », le partenariat pour les forêts renforcera le positionnement politique et stratégique de l'UE et ses États membres en tant que partenaire clé pour la préservation des forêts du Bassin du Congo et ses rôles fondamentaux pour le climat mondial. Cette action n'est pas seulement une opportunité de poursuivre

les ambitions de l'UE de créer et opérationnaliser un cadre solide pour la gestion durable des ressources naturelles au Congo, mais aussi de promouvoir une alternative à l'approche prédatrice des certains autres acteurs géopolitiques.

L'objectif global du Partenariat pour les forêts est d'améliorer la gouvernance forestière en faveur d'une gestion durable des ressources forestières, la promotion d'une économie forestière durable créatrice d'emploi, la promotion d'une agriculture zéro déforestation et la préservation de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers.

Cet objectif global sera réalisé à travers **quatre axes d'intervention**:

1. **Gouvernance forestière:** Cet axe vise à améliorer la gouvernance forestière en faveur d'une gestion durable, inclusive et plus transparente des ressources forestières pour une gestion plus durable des écosystèmes, des paysages forestiers et leur stock de carbone, et la mise en œuvre d'un système national de gouvernance inclusif et fiable pour un commerce légal du bois.
2. **Économie forestière durable:** Cet axe a pour objectif de contribuer à une utilisation durable du couvert forestier, en promouvant des méthodes d'exploitation à moindre impact sur les écosystèmes et le stock de carbone. En outre, les capacités du secteur privé pour une transformation du bois sont renforcées et des mesures incitatives pour l'approvisionnement et la consommation du bois légal au niveau national seront appuyées. Il vise ainsi à contribuer aux efforts pour qu'une plus grande part de la valeur ajoutée de la chaîne de valeur du bois reste dans le pays, créant ainsi des emplois décents.
3. **Agriculture à zéro déforestation:** Cet axe promeut des pratiques agricoles durables, notamment l'agroforesterie, les plantations en zone de savane, et vise à promouvoir des alternatives durables aux pratiques de culture sur brûlis et au prélèvement pour le bois-énergie. Cet axe vise ainsi à contribuer au développement de systèmes agroalimentaires à déforestation zéro au Congo, en créant des emplois et en exploitant le potentiel agricole pour la diversification de l'économie.
4. **Préservation de la biodiversité des forêts:** Cet axe a pour objectif de soutenir la protection de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers critiques, notamment dans les aires protégées et les concessions forestières (série de conservation) de la République du Congo, y compris à travers la promotion de l'écotourisme. Par un renforcement des contrôles environnementaux et sociaux, en particulier des activités ayant un impact significatif, comme la chasse, la gestion durable de la biodiversité est promue également en dehors des aires protégées.

Intérêt stratégique de l'UE (pourquoi l'UE devrait intervenir dans ce domaine)

Les quatre axes sont interdépendants et se renforcent mutuellement pour offrir une cohérence d'ensemble de l'appui que l'UE et ses Etats membres peuvent apporter en matière d'une gestion plus durable des ressources forestières et du couvert forestier, en capitalisant sur leurs points forts respectifs et un fort potentiel transformatif de l'initiative dans son ensemble. Le Partenariat pour les forêts vise à renforcer la politique extérieure de l'UE et s'inscrit en droite ligne avec le **Pacte vert de la Commission de l'UE**, le Consensus européen pour le développement, la Communication de la Commission sur le renforcement de l'action de l'UE en matière de protection des forêts, l'Accord de Paris sur le changement climatique, la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, et l'Accord de Partenariat Volontaire pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV FLEGT) signé entre l'UE et la République du Congo.

Modalités de mise en œuvre

- 1.) L'axe sur la gouvernance forestière sera mis en œuvre notamment par la poursuite du processus de l'APV FLEGT pour un commerce légal du bois et par les efforts complémentaires dans le cadre de la CAFI et du Partenariat pour les Forêts du Bassin du

Congo (PFBC), y compris des mesures visant à promouvoir la gouvernance pour un aménagement durable du territoire national. La mise en œuvre du système de vérification de la légalité du bois au niveau national présente une importance particulière parce qu'il couvre non seulement le bois et les produits du bois exportés vers l'UE, mais aussi vers d'autres destinations dans le monde ainsi que le commerce à l'intérieur du Congo. Les efforts visant à avoir un impact sur la gouvernance forestière, renforcés par un dialogue sectoriel intensifié sur la gouvernance forestière, conduit selon l'approche « Team Europe », en particulier à travers les instances de l'APV-FLEGT, qui cherche à établir un processus de réforme inclusif et un dialogue notamment avec les secteurs public et privé et avec la société civile.

- 2.) L'axe pour une économie forestière durable sera mis en œuvre par des initiatives communes, y compris avec le secteur privé, afin de promouvoir les investissements privés et publics pour renforcer les capacités nationales pour une transformation durable du bois, par exemple par des initiatives pour la formation professionnelle et des mécanismes de financement favorables. Afin d'améliorer la durabilité des méthodes de production dans les concessions forestières, sont explorés des actions dans le cadre du CAFI et un partenariat potentiel avec la GIZ dans le cadre de l'initiative allemande sur le climat (IKI), portant également sur la gestion des tourbières afin de préserver leur stock de carbone. La BEI pourrait s'associer à la mise en œuvre d'initiatives nationales de boisement, de reboisement et de protection de la biodiversité. Son intervention dans le secteur forestier peut être à la fois porté sur le secteur public (opérations directes avec les Ministères, société nationale de l'environnement, etc.) et sur le secteur privé (via des fonds de capital-investissement ou des entreprises). Les interventions doivent prendre en compte la capacité d'endettement du pays ou des entreprises ainsi que les intérêts et la volonté d'accepter un financement (prêt / don) pour le secteur.
- 3.) L'axe pour l'agriculture à **zéro déforestation** est mis en œuvre à titre indicatif par des initiatives de recherche sur l'agroforesterie, les plantations en zone de savane et la lutte contre la dégradation des terres, avec des partenaires de recherche européens, tels que le CIRAD. En outre, le CAFI comprend un important volet de projets communs visant à promouvoir l'agroforesterie au Congo (géré par l'AFD). Ce volet sera complété par des efforts conjoints de l'UE et ses États membres européens pour un dialogue politique et la création de partenariats visant à intégrer l'agriculture à zéro déforestation dans toutes les initiatives liées à l'agriculture en République du Congo.
- 4.) L'axe pour la **préservation de la biodiversité** dans les écosystèmes forestiers est mis en œuvre notamment à travers l'appui à la gestion intégrée des aires protégées forestières en République du Congo par des programmes régionaux (NaturAfrica). Compte tenu de la dimension transfrontalière de la préservation des écosystèmes, le programme national indicatif met l'accent sur des mesures complémentaires. Il s'agit notamment de mesures visant à renforcer les contrôles environnementaux et sociaux, en dehors des aires protégées, des activités ayant un impact significatif sur la biodiversité, comme par exemple la chasse. En outre, un dialogue politique sectoriel sur la préservation des écosystèmes riches en biodiversité en République du Congo sera mené conjointement avec les États membres de l'UE.

A titre indicatif, 20 à 35 millions d'euros du budget de la coopération bilatérale entre l'Union européenne et la République du Congo pour la période 2021-2024 contribueront au partenariat pour les forêts. Par ailleurs, les programmes régionaux, notamment NaturAfrica, contribueront de manière significative aux objectives du quatrième axe.

Expériences et valeur ajoutée de l'UE

Depuis plusieurs années, l'UE est activement engagée aux côtés de la République du Congo dans le secteur forestier, notamment à travers l'APV FLEGT et la CAFI, pour améliorer la gouvernance

forestière, promouvoir la gestion durable des forêts et favoriser le commerce du bois légal. L'UE est considérée comme un partenaire clé pour le Congo en ce qui concerne la gestion durable des forêts, et l'UE est reconnue comme un leader mondial dans la transition vers une économie plus verte et la lutte contre le changement climatique. Son expérience et son savoir-faire technique constituent une valeur ajoutée considérable.

3. Mesures de soutien

3.1. Mesures en faveur de la société civile

La société civile congolaise est relativement jeune, peu structurée et peu spécialisée. Elle se caractérise par un manque d'expertise, de faibles capacités opérationnelles, un déficit d'autonomie financière et une politisation supposée qui entamerait la crédibilité de ses actions. Les efforts conjoints des différents bailleurs ont néanmoins permis de voir l'apparition ces dernières années d'un pool de quelques dizaines d'organisations plus solides, capables de mener à bien des actions de développement et de promouvoir la défense des droits Humains, le plus souvent en partenariat avec des ONG internationales. Par ailleurs, la dernière décennie a également vu l'émergence de plusieurs mouvements de citoyenneté dynamiques, rassemblant des acteurs de la société civile autour d'intérêts et d'objectifs communs. La plupart des associations congolaises orientent leurs actions vers la prestation de services de base aux populations même si leur représentativité reste limitée en zone rurale. Par contraste, les OSC en mesure de dialoguer sur les politiques publiques sont encore peu nombreuses, non seulement par manque de capacités pour peser efficacement sur le débat public, mais aussi en raison d'un déficit d'accès régulier à une information fiable.

L'ambition de l'UE et des EEMM en République du Congo trouve également son inspiration dans les valeurs fondamentales de l'UE que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit ainsi que le respect des droits Humains, y compris des minorités. Devant cette situation, l'UE et les EEMM resteront engagés à travers des actions spécifiques en faveur de la société civile dans l'appui aux institutions démocratiques et la promotion de ces valeurs. D'autres initiatives devraient être envisagées pour répondre à la nécessité de renforcer les associations de base de la société civile sur un plan institutionnel, et pour associer la société civile à la mise en œuvre d'actions dans des secteurs focaux d'intervention de la coopération européenne (notamment dans les secteurs forestier, environnement, assainissement) et comme partenaire pour améliorer la couverture des services sociaux de base. D'autres appuis institutionnels pourraient viser le renforcement institutionnel d'institutions nationales spécialisées, telle que la Commission nationale des droits de l'Homme. L'appui de l'UE à la société civile sera mobilisé à travers les volets thématiques du NDICI et renforcé par une allocation spécifique au titre du programme géographique (voir domaine prioritaire 3).

3.2. Facilité de Coopération

Une Facilité de coopération (FC) sera mise en place pour contribuer efficacement à l'exécution de la stratégie de développement du gouvernement par le biais de programmes et projets de développement pertinents financés par l'Union européenne. A titre indicatif, la FC interviendra notamment à travers des missions d'assistance technique ponctuelles, la réalisation d'études d'identification et de faisabilité, des enquêtes et sondages statistiques ponctuels ainsi que la sensibilisation et la formation des acteurs-clés de la coopération au Congo. Elle soutiendra au moyen de la mobilisation d'expertise technique en particulier la préparation de projets d'investissements et des mesures d'amélioration du climat des affaires, en s'inscrivant dans la démarche de l'Alliance Union européenne - Afrique pour un investissement et des emplois durables ainsi que de la nouvelle stratégie de l'Union européenne avec l'Afrique. La FC pourra financer par ailleurs des assistances techniques et études spécifiques (PEFA, PIMA...) pour appuyer la République du Congo dans ses réformes des Finances Publiques, dans le cadre de ses relations et du programme avec le FMI.

En outre, la Facilité visera une meilleure sensibilisation des acteurs-clés de coopération sur les questions générales de développement, sur les questions commerciales et politiques de l'Union européenne, par le biais de l'organisation de formations, de conférences et de séminaires sur des questions du développement, du commerce, de l'environnement, etc. Le financement de la communication et la lutte contre la désinformation, ainsi que de la visibilité de la coopération de l'UE, en constitueront d'autres priorités, de même que le soutien aux dialogues politiques sectoriels. Par ailleurs, la Facilité pourra appuyer des interventions spécifiques de diplomatie publique pour promouvoir les politiques de l'UE de même que son agenda multilatéral dans le pays partenaire. Finalement, la FC aura comme vocation de soutenir des initiatives de développement des capacités et le renforcement institutionnel par l'échange d'expertise publique, comme le programme TAIEX et le jumelage (TWINNING).

4. Aperçu financier

Bien que la durée de ce PIM soit de sept ans, les dotations indicatives pour la République du Congo et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIM, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes de la République du Congo.

	MEUR	%
Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée	36	49,3
Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique	22	30,2
Démocratie, droits de l'Homme et gouvernance participative	10	13,7
Mesures de soutien	5	6,8
TOTAL pour la période initiale*	73	100

* Suivant confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de EUR 73 millions, un montant indicatif de EUR 7 millions sera utilisé entre 2021 et 2024 pour approvisionner les garanties EFSD+.

Annexes :

1. Cadre d'intervention
2. Matrice des bailleurs (avec allocations indicatives par secteur)

Domaine prioritaire 1: Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée			
Objectifs spécifiques 1: Contribuer au développement d'une économie diversifiée et renforcer les capacités du secteur privé, notamment des très petites, petites et moyennes entreprises, en mettant l'accent sur l'agriculture, des modes de production durables et circulaires, des conditions de travail dignes, l'entrepreneuriat et la formation professionnelle qualifiante.			
Résultats attendus	Indicateurs	Valeurs de référence & cibles	Sources de données
R1.1: Le paysage économique est diversifié, en exploitant notamment le potentiel des systèmes agroalimentaires durables et le (éco)tourisme rural, créant ainsi des emplois décents et améliorant la sécurité alimentaire de la population congolaise.	<ol style="list-style-type: none"> Part des secteurs hors pétrole (en pourcentage du PIB) Montant des investissements hors pétrole (en pourcentage de l'investissement total); Pourcentage des importations de produits alimentaires par rapport à la consommation alimentaire totale ; Nombre de paysans ayant bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant à accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité foncière (EURF 2.1) Nombre de femmes en âge de procréer, d'adolescentes et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant des interventions soutenues par l'UE liées à la nutrition (EURF 2.27). 	<ol style="list-style-type: none"> Base (2020): 70% 	<ol style="list-style-type: none"> BM/FMI BM/FMI PAM EURF EURF
R1.2: La capacité du secteur privé, notamment des très petites, petites et moyennes entreprises, à produire de manière durable et à accéder aux marchés est améliorée, générant des emplois décents (pour les hommes et les femmes).	<ol style="list-style-type: none"> Nombre (a) d'emplois (b) d'emplois verts soutenus/maintenus par l'UE (EURF 2.14) ; Nombre d'emplois dans le secteur formel et dans le secteur formel hors pétrole ; Taux de chômage, par sexe, âge et personnes handicapées (ODD 8.5.2) ; 	<ol style="list-style-type: none"> 37,9% (2020) 	<ol style="list-style-type: none"> EURF BM/FMI Base de données des ODD Base de données des ODD
R1.3: La qualité et l'offre de formation professionnelle sont améliorées et correspondent aux besoins des entreprises locales et des secteurs économiques prometteurs, y compris la formation	<ol style="list-style-type: none"> Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences, soutenues par l'UE dans des institutions ou sur le lieu de travail: (a) toute formation professionnelle et développement des compétences, (b) seulement la formation professionnelle et le développement des compétences pour le numérique (EURF 2.13). 	<ol style="list-style-type: none"> 	<ol style="list-style-type: none"> EURF Base de données des ODD Base de données des ODD

numérique et en matière de solutions technologiques pour le développement durable.	<ol style="list-style-type: none"> 2. Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) (ODD 4.4.1) ; 3. Proportion de jeunes (15-24 ans) ne suivant pas d'études, d'emploi ou de formation (ODD 8.6.1) ; 		
R1.4: La durabilité des modes de production, ainsi que la qualité et la compétitivité des produits congolais sont renforcées.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME employant des pratiques de consommation et de production durables avec un appui de l'UE (EURF 2.12) ; 2. Perception de pénétration des produits congolais sur le marché local congolais (études ponctuelles) ; 3. Pourcentage d'énergie renouvelable dans le mix énergétique et déchets produits [déchets dangereux et non dangereux produits (en kg par an) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. Etude ponctuelle/rapport national 3. BM/PEAC
Objectif spécifique 2 : Contribuer au développement d'un climat d'affaires favorable, une meilleure gouvernance économique et gestion des finances publiques.			
R2.1: La gouvernance économique est améliorée et peut assurer la stabilité macroéconomique, notamment grâce à la mise en œuvre de réformes structurelles.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dette publique cumulée en pourcentage du PIB ; 2. Balance commerciale (million USD) ; 3. Nombre de réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance économique initiées et mises en œuvre). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. BM/FMI 2. BM/FMI 3. FMI/BM
R2.2: Le climat des affaires est amélioré, contribuant ainsi à la simplification du processus de création d'entreprises et à des transactions commerciales plus fluides, notamment via des solutions numériques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Classement Congo dans le "Doing Business Report" de la Banque Mondiale (EURF1): le successeur de l'indice sera utilisé ; 2. Nombre de processus liés aux pratiques des pays partenaires en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés ; 3. Nombre d'entreprises enregistrés au sein des CCIAM et UNICONGO ; 4. % d'utilisation de l'argent mobile pour les transactions commerciales. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 180ème sur 190 pays (2020) 2. 3. 4. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. GERF 3. Etude ponctuelle 4. BM/Etude ponctuelle
R2.3: L'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques sont améliorées et le niveau de corruption est par conséquent considérablement réduit.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Indice de perception de la corruption (Transparency International) ; 2. Statut de la Haute autorité de lutte contre la corruption et la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR); 3. Nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et/ou la transparence budgétaire (EURF 2.16). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. CPI 0,19 (2020) 2. référence : pas opérationnelles ; cibles : opérationnelles 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Transparency International 2. 3. EURF

Objectif spécifique 3 : Favoriser le (e-)commerce, les investissements verts, faciliter l'accès au financement des entreprises, et renforcer la compétitivité de l'économie congolaise.			
R3.1. La mise en œuvre des politiques commerciales nationales et internationales est appuyée et les efforts visant à promouvoir l'intégration régionale, à moderniser et à améliorer les performances des services douaniers sont soutenus.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de processus liés aux pratiques des pays partenaires en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés (EURF 2.16). 2. Statut de l'intégration dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ; 3. Coûts du commerce (importation et exportation) ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. BM/FMI 3. BM
R3.2. Le cadre juridique et judiciaire pour le commerce et les investissements est renforcé et les efforts sont appuyés pour promouvoir spécifiquement les investissements verts et durables (conformément à la taxonomie de l'UE).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage d'investissements durables (selon la taxonomie de l'UE) sur l'ensemble des investissements directs étrangers ; 2. Nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer le climat d'investissement (EURF L2 117) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. BM/analyse de rapports 2. EURF
R3.3: Le développement d'un système, public comme privé, de contrôle de la qualité, de la sécurité des produits et de la normalisation est appuyé, en fonction des besoins du marché et du consommateur.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Statut d'un système et de structures de normalisation et qualité ; 2. Nombre de laboratoires accrédités et inspections effectuées. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Référence : partiellement existante et non-opérationnelle Cible : existante et opérationnelle 2. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etude ponctuelle/rapport national 2. Etude ponctuelle/rapport national
R3.4: Le secteur privé local, et plus particulièrement les TPME, est renforcé pour la formulation de projets bancables et les institutions financières locales sont appuyées pour les financer via des produits et services	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : a.) entreprises b.) particuliers (EURF 2.18) ; 2. Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile (ODD 8.10.2) ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 26.09% (2017) 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. Base de données des ODD 3. EURF

financiers adaptés, en promouvant les innovations numériques.	3. Nombre de personnes ayant accès à des services financiers numériques avec le soutien de l'UE (EURF 2.13).		
---	--	--	--

Domaine prioritaire 2: Gestion durable et intégrée des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique.

Objectif spécifique 1: Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, notamment du couvert forestier, par l'amélioration de la gouvernance forestière, la promotion d'une économie forestière et d'une agriculture durables

R1.1 : Le couvert forestier est mieux géré, grâce à l'amélioration de la gouvernance forestière et sa gestion durable, à travers la mise en œuvre du processus APV FLEGT et en lien avec la Lettre d'intention CAFI (Central African Forest Initiative).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de certificats de légalité et autorisations FLEGT (ou équivalent) délivrés ; 2. % d'expéditions de bois ayant obtenu l'autorisation FLEGT (ou équivalent). 3. Nombre de mission de contrôle (de 1^e et 2^e niveaux) et d'inspection dans le cadre du FLEGT (ou équivalent) 4. Nombre de cas de corruption identifiés par l'observation indépendante du FLEGT (ou équivalent) et procédures correspondantes lancées 5. Évolution annuelle du couvert forestier ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 4. 5. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport national/étude ponctuelle 2. Rapport national/étude ponctuelle 3. Rapport national/étude ponctuelle 4. Rapport national/étude ponctuelle ; 5. EFI/CAFI
<p>R1.2 : La protection du couvert forestier est améliorée par la promotion d'une économie forestière et d'une agriculture durables, en favorisant notamment l'agroforesterie, les chaînes de valeur agroalimentaires zéro déforestation, les plantations et la transformation durable du bois, en lien avec la Lettre d'intention CAFI.</p> <p>R1.2.1: Des mesures incitatives pour la production, l'approvisionnement et la</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Statut du plan/la stratégie national (e) d'affectation des terres; 2. Proportion de la surface agricole consacrée à l'agriculture productive et durable (ODD 2.4.1) ; 3. Proportion du bois transformé au Congo (en % des exportations totales de bois) 4. Nombre de certificat de légalité pour le marché domestique délivré 5. % du PIB du secteur forestier 6. % de concessions certifiées FSC 7. Nombre d'emplois dans le secteur forestier (y compris la transformation) et en % de l'emploi total 	<ol style="list-style-type: none"> 1. référence : à actualiser Cible : actualisé 2. 3. 4. 5. 6. 7. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport national/analyse ponctuelle 2. Base de données des ODD 3. BM/EFI/rapport national 4. Rapport national 5. BM/FMI 6. Rapport national/étude ponctuelle 7. BM/FMI

consommation du bois légal (y inclus au niveau national) sont appuyées, incluant l'appui pour renforcer les capacités de transformation durable au niveau national, créatrice d'emplois décents			
R1.3: La gestion durable des écosystèmes est améliorée grâce au renforcement des contrôles environnementaux et sociaux en général, des activités l'impactant en particulier, incluant notamment la pêche.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion d'espèces sauvages commercialisées qui ont été braconnées ou font l'objet d'un trafic illicite (ODD 15.c.1) 2. Nombre d'espèces locales classées en risque d'extinction - Index de la liste rouge (ODD 15.5.1) ; 3. Proportion des stocks de poissons dans les limites de la durabilité biologique (ODD 14.4.1). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. Index 0,96 (2021) 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Base de données des ODD 2. Base de données des ODD 3. Base de données des ODD
R1.4 La conservation des écosystèmes critiques est renforcée par la promotion d'activités socio-économiques durables au profit des communautés locales et des populations autochtones dans et autour des aires protégées, notamment l'agroforesterie, l'écotourisme et l'électrification par les énergies renouvelables.	<ol style="list-style-type: none"> 1. PIB direct du tourisme en proportion du PIB total et en taux de croissance (ODD 8.9.1) ; 2. Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce a) protégées b) gérées durablement avec le soutien de l'UE (ha) (EURF 9) ; 3. Zones marines sous a) protection b) gestion durable avec le soutien de l'UE (km2) (EURF 8). 4. Proportion de la surface agricole consacrée à l'agriculture productive et durable (ODD 2.4.1) ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 4. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Base de données des ODD 2. EURF 3. EURF 4. Base de données des ODD
Objectif spécifique 2 : Renforcer la résilience des villes au changement climatique, y compris la gestion des déchets urbains et l'assainissement, et renforcer le développement urbain durable, la gouvernance locale et les capacités locales à fournir des services publics.			
R2.1: Les départements/villes sélectionnés élaborent et mettent en œuvre des plans de développement urbain durable qui répondent aux besoins locaux (y compris les besoins des femmes) à une population croissante et au changement climatique, et qui exploitent le potentiel de développement local, améliorant ainsi la qualité de vie de tous les citoyens ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de plans de développement durable développés et mis en œuvre 2. Nombre de villes qui ont et mettent en œuvre un plan de développement urbain durable ; 3. Proportion de villes disposant d'une structure de participation directe de la société civile à la planification et à la gestion urbaines qui fonctionnent de manière régulière et démocratique (ODD 11.3.2). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport national/étude ponctuelle 2. Rapport national/étude ponctuelle 3. Base de données des ODD

<p>R2.2: La résilience au changement climatique des villes sélectionnées, tant en termes d'environnements urbains construits et naturels que de processus sociaux, est renforcée et les risques de catastrophes liées au climat sont réduits.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de pays et de villes avec des stratégies de lutte contre le changement climatique et/ou de réduction des risques de catastrophe : a.) développées, b.) en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'UE (EURF 2.5). 2. Pertes économiques directes attribuées aux catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB) mondial (ODD 1.5.2) ; 3. Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement touchées attribués aux catastrophes pour 100 000 habitants (ODD 1.5.1) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. Base de données des ODD 3. Base de données des ODD
<p>R2.3: Les réformes de décentralisation sont appuyées et la capacité des autorités dans les départements/villes sélectionnés de fournir un accès aux services publics (de base), notamment d'assainissement urbain et la gestion durable des déchets, est amélioré, en encourageant des solutions innovantes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de déchets solides municipaux collectés et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets municipaux produits, par les villes (ODD 11.6.1) ; 2. Proportion de la population utilisant (a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et (b) une installation pour se laver les mains à l'eau et au savon (ODD 6.2.1) ; 3. Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien de l'UE (EURF 2.32). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 56% (2019) 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Base de données des ODD 2. Base de données des ODD 3. EURF
<p>R2.4: Des plans d'urbanisation, qui répondent à une population croissante et au changement climatique sont élaborés ou améliorés et mis en œuvre, afin d'adresser les défis tels que la congestion et la pollution de l'air.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de villes qui ont et mettent en œuvre un plan de développement urbain durable ; 2. Proportion de villes disposant d'une structure de participation directe de la société civile à la planification et à la gestion urbaines qui fonctionnent de manière régulière et démocratique (ODD 11.3.2). 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport national/étude ponctuelle 2. Base de données des ODD
<p>Objectif spécifique 3 : Renforcer l'électrification des zones rurales sur la base d'énergies renouvelables, en stimulant le développement rural, la valorisation des bio-ressources et en promouvant la santé publique par la réduction de la pollution atmosphérique.</p>			
<p>R3.1: Les efforts d'électrification, principalement des zones rurales au moyen d'énergies renouvelables, sont appuyés et l'accès à une électricité continue et stable, en particulier des ménages pauvres, est amélioré,</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à : a.) un nouvel accès, b.) un accès amélioré (EURF 2.3) ; 2. Proportion de la population qui dépend principalement des combustibles et des technologies propres (ODD 7.1.2). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. Base de données des ODD

stimulant ainsi le développement économique et social des zones rurales.			
R3.2 : Les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution de l'air (intérieur et extérieur) sont réduites en promouvant l'utilisation des solutions énergétiquement efficaces et durables, par exemple des techniques de cuisson propres (utilisation de cuisinier économe et de bois-énergie issue des plantations), en lien avec la Lettre d'intention CAFI, y compris pour les populations vulnérables (ménages pauvres, populations réfugiées et déplacées, etc.);	<ol style="list-style-type: none"> 1. Émissions de gaz à effet de serre évitées (tonnes d'équivalent Co2) avec le soutien de l'UE (EURF 2.7). 2. Total des émissions de gaz à effet de serre par an (ODD 13.2.2) ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. Base de données des ODD
R3.3. Les solutions de production renouvelable d'électricité, notamment l'énergie solaire et hydroélectrique, sont encouragées et les solutions innovantes basées sur le secteur privé sont soutenues.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE (EURF 2.4). 2. Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale (ODD 7.2.1) ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. Base de données des ODD

Domaine prioritaire 3 : Démocratie, droits humains et gouvernance participative

Objectif spécifique 1: Renforcer la protection des droits de populations vulnérables

R1.1 : Les capacités et le professionnalisme d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques en matière de sécurité sont renforcées afin de prévenir toute forme de torture et toute forme de traitement dégradant ou inhumain	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (EURF 2.34). 2. Statut de mise en œuvre d'actions pilotes visant à promouvoir les capacités et le professionnalisme d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques en matière de sécurité pour prévenir toute forme de torture et d'améliorer les conditions de détention; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. Rapport national ou de projets/étude ponctuelle
R1.2 : Poursuite et approfondissement du dialogue politique Justice	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de sessions de dialogue politique sectoriel justice par an 2. Proportion annuelle de recommandations de l'UE exécutées ou en cours d'exécution 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport dialogue justice 2. Rapport dialogue justice
Objectif spécifique 2 : Renforcer la participation active de la société civile au suivi des politiques, au développement socio-économique du pays et à la gestion durable des ressources naturelles			
R2.1: La participation de la société civile dans le débat public ainsi qu'à l'élaboration et le suivi des politiques nationales est encouragée et l'information relayée par les médias est plus libre et étayée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de concertations organisées annuellement entre les acteurs politiques et la société civile sur des sujets d'intérêt général ; 2. Nombre de politiques gouvernementales élaborées ou révisées avec la participation des organisations de la société civile grâce au soutien de l'UE (EURF 2.39). <ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de journaliste ayant reçu au moins une formation académique ou professionnelle avec l'appui de l'UE sur le traitement de l'information ; 2. Durée du temps d'antenne radio/télévision couvert par des médias indépendants. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. <ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport national ou de projets/étude ponctuelle 2. EURF <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport national ou de projets/étude ponctuelle 2. Rapport national/étude ponctuelle
R2.2 Renforcer le rôle d'acteur indépendant des Organisations de la Société Civile (OSC) de la bonne gouvernance et de la redevabilité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'organisations locales de la société civile bénéficiant (ou touchées par) le soutien de l'UE (EURF 2.38) 2. Nombre d'OCS possédant un programme de structuration et une stratégie de développement interne ; 3. Proportion de membres d'OSC ayant reçu au moins une formation académique ou professionnelle sur la gouvernance interne ou la recherche de financements ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. EURF 2. Rapport national ou de projets/étude ponctuelle 3. Rapport national ou de projets/étude ponctuelle

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'OSC officiellement enregistrées œuvrant dans le domaine de la bonne gouvernance et de la redevabilité 2. Proportion de membres d'OSC ayant reçu au moins une formation académique ou professionnelle sur la bonne gouvernance et la redevabilité 3. Nombre des projets appuyés par l'UE lancés et exécutés par des OSC dans le domaine de la bonne gouvernance et de la redevabilité <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de rapports d'observation indépendante produits par la société civile concernant la transparence de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption 2. Nombre d'OSC officiellement enregistrées œuvrant dans le domaine du développement social, de la croissance inclusive et de la protection des personnes vulnérables. 3. Effectifs des ressources humaines des OSC œuvrant dans le domaine du développement social, de la croissance inclusive et de la protection des personnes vulnérables. 4. Proportion de membres d'OSC ayant reçu au moins une formation académique ou professionnelle sur les besoins des personnes vulnérables. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. <ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3. 4. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport national/étude ponctuelle 2. Rapport national ou de projets/étude ponctuelle 3. Rapport UE <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse de rapports/étude ponctuelle 2. Rapport national ou de projets/étude ponctuelle 3. Rapport national ou de projets/étude ponctuelle 4. Rapport national ou de projets/étude ponctuelle
--	--	--	--

Annexe 2

REPUBLIQUE DU CONGO – MATRICE INDICATIVE DES BAILLEURS : INTERVENTIONS PAR SECTEUR, ALLOCATIONS PLURIANNUELLES INDICATIVES

Axes d'intervention	Intervenants															
	Union européenne (y compris la BEI)	France (SCAC, AFD)	Banque mondiale	Banque africaine de Développement	Fonds monétaire international (FMI)	Fonds de lutte contre le Sida, le Paludisme et la tuberculose*	UNFPA	UNICEF	ONUSIDA	OMS	PAM	FAO	FIDA	PNUD	USA	Chine
Agriculture et Forêts																
Agriculture et sécurité alimentaire	⊙	⊙	⊙ ◊	◆							⊙	⊙	● ◊		○	
Forêts et environnement	⊙	●	⊙	◆							○			○	○	
Eau & électricité, assainissement et hygiène																
Electricité eau/assainissement en milieu urbain	○	◆	●	◆												
Accès à l'eau /assainissement en milieu rural	○	⊙	○					○								
Economie, commerce et réglementation - Aide pour le Commerce																
Appui à la diversification de l'économie	⊙	●	○													
Politique et réglementation commerciale (y compris Douanes)	⊙			◆										○		
Renforcement de la capacité de production	⊙	⊙	◊											○	○	
Appui budgétaire		◆	● **	● **	◆ **											
Education																
Education de base		○	⊙					○						○		○
Enseignements supérieur et formation professionnelle		⊙														

Gouvernance, Justice, Décentralisation, Société Civile																
Bonne Gouvernance et consolidation de la paix	⊙														○	
Finances publiques	⊙	○	⊙													
Justice	⊙															
Appui à la décentralisation	○														○	
Appui à la société civile	⊙	⊙													○	
Postes et télécommunications																
Développement de réseaux en fibre optique (Africa Backbone Project)			⊙													
Protection Sociale																
Protection des femmes et des enfants et des populations autochtones	○	○								○						
Politiques sociales/Protection sociale		⊙	⊙						○			○				
Infrastructures publiques															◆	
Santé																
Santé	⊙	⊙	●				●	○	○	○	○					◆ ○
Transport																
Transport routier	○		● ◆	◆												◆
Transport maritime et fluvial	⊙ ◆	◆	◆	◆												
Transport ferroviaire		○	◆													

* L'Union européenne et ses États membres contribuent environ 50 % au budget du Fonds mondial pour lutter contre le sida, le paludisme et la tuberculose. L'enveloppe pluriannuelle du fonds en République du Congo qui est d'environ 60 millions d'euros. ** envisagé

Légende :

	dons	crédits
0 < 5 millions d'euros	○	◇
5 < 25 millions d'euros	⊙	◆
> 25 millions d'euros	●	◆